Liste alphabétique des produits

Nom	Début de la saison de la *Chemita*	Fin de la saison de la Chemita
Abricot	16 Avril 2015/27 *Nissan* 5775 [7]	27 Mars 2016/7 *Nissan* 5776 [1]
Ail [2]	21 Mars 2015/1er *Nissan* 5775	4 Avril 2016/25 *Adar* II 5776
Amandes [3]	21 Août 2015/6 *Eloul* 5775	20 Août 2016/17 *Av* 5776
Ananas	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	7 Décembre 2015/25 *Kisslev* 5776
Anis (*kamenon*) sec	Essentiellement de l'étranger	
Anis en feuilles	Septembre 2014/*Tichri* 5775	7 Décembre 2015/25 *Kisslev* 5776
Artichaut	25 octobre 2014/1er *'Hechwan* 5775	7 Décembre 2015/25 *Kisslev* 5776
Aubergine	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	17 Novembre 2016/15 *Kisslev* 5776
Avocat	22 Juillet 2015/6 *Av* 5775	22 Juillet 2016/16 *Tamouz* 5776
Avoine (*chiboleth chou'al*)	Importée	
Banane	29 Septembre 2014/5 *Tichri* 5775	13 Octobre 2015/11 *Tichri* 5776
Baumier/Kaki (*afarsemon*)	21 Août 2015/6 *Eloul* 5775	20 Août 2016/17 *Av* 5776
Betterave rouge	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	22 Novembre 2015/10 *Kisslev* 5776
Blé [4]	2 Juin 2015/15 *Siwan* 5775	2 Juin 2016/25 *Iyar* 5776
Cacahuète [3]	1er Septembre 2015/17 *Eloul* 5775	1er Septembre 2016/28 *Av* 5776
Carotte [5]	5 Novembre 2014/12 *'Hechwan* 5775	7 Décembre 2015/25 *Kisslev* 5776 [6]
Céleri (*karpas*)	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	16 Novembre 2105/4 *Kisslev* 5776
Céleri branche	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	7 Décembre 2015/24 *Kisslev* 5776
Cerise	25 Avril 2015/6 *Iyar* 5775	25 Avril 2016/17 *Nissan* 5776 [1]
Chou blanc	1er Octobre 2014/7 *Tichri* 5775	16 Novembre 2015/4 *Kisslev* 5776
Chou rouge	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	7 Décembre 2015/25 *Kisslev* 5776
Chou rave (*kolorabi*)	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	31 Octobre 2015/18 *'Hechwan* 5776
Citron [7]	24 Mai 2015/6 *Siwan* 5775	23 Mai 2016/16 *Iyar* 5776
Concombre	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	18 Octobre 2015/5 *'Hechwan* 5776
Courge (*dolorith*)	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	26 Décembre 2015/15 *Téveth* 5776
Courgette (*kichouim*)	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	16 Octobre 2015/3 *'Hechwan* 5776
Datte	9 Septembre 2015/25 *Eloul* 5775	9 Septembre 2016/6 *Eloul* 5776
Ethrog [8]	23 Juin 2015/6 *Tamouz* 5775	23 Juin 2016/17 *Siwan* 5776
Feuilles de laurier sec	Importées	
Figue [9]	8 Avril 2015/19 *Nissan* 5775	8 Avril 2016/29 *Adar* II 5776
Figues de Barbarie (*sabra*)	30 Octobre 2014/6 *'Hechwan* 5775	30 Octobre 2015/17 *'Hechwan* 5776
Fraise	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	16 Novembre 2015/4 *Kisslev* 5776
Gamba (poivron rouge doux)	28 septembre 2014/4 *Tichri* 5775	7 Décembre 2015/25 *Kisslev* 5776
Gingembre	Essentiellement importé	
Graines de pastèque	17 Juillet 2015/1 *Av* 5775	17 Juillet 2016/11 *Tamouz* 5776
Graines de potiron	Essentiellement importées	
Graines de courge	Importées	
Graines de tournesol	15 Août 2015/30 *Av* 5775	15 Août 2016/11 *Av* 5776
Grenade	15 Juillet 2015/28 *Tamouz* 5775	15 Juillet 2016/9 *Tamouz* 5776
Epeautre (*coussémeth*)	Importation	
Haricot verts	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	2 Novembre 2015/20 *'Hechwan* 5776
Haricots secs	Importation	
Huile d'olive [1]	19 Septembre 2015/6 *Tichri* 5776	18 Septembre 2016/16 *Eloul* 5776
Kiwi	21 Août 2015/6 *Eloul* 5775	21 Août 2016/17 *Av* 5776
Laitue	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	16 Octobre 2015/3 *'Hechwan* 5776
Lentilles (*'adachim*)	Importation	
Litchi	14 Mai 2015/25 *Iyar* 5775	14 Mai 2016/6 *Iyar* 5776
Maïs	5 Octobre 2014/11 *Tichri* 5775	7 Décembre 2015/*'Hannouca* 5776
Mangue	23 Juin 2015/6 *Tamouz* 5775	23 Juin 2016/17 *Siwan* 5776
Melon [10]	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	7 décembre 2015/25 *Kisslev* 5776
Menthe fraîche	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	7 décembre 2015/25 *Kisslev* 5776
Menthe sèche	Essentiellement importée	
Millet (*do'han*) pour oiseaux	10 Août 2015/25 *Av* 5775	10 Août 2016/6 *Av* 5776
Myrtilles (*okhmanioth*)	28 Décembre 2014/6 *Téveth* 5775	27 Décembre 2015/16 *Téveth* 5776
Navet (*léfeth*)	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	7 Décembre 2015/15 *Kisslev* 5776
Noix (*égozé hamélekh*)	8 Octobre 2015/5 *Tichri* 5776 – maj. import	18 Septembre 2016/15 *Eloul* 5776
Noix (*Pékan*)	18 Septembre 2015/5 *Tichri* 5776	18 Septembre 2016/15 *Eloul* 5776
Oignon vert en tige	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	2 Novembre 2015/20 *'Hechwan* 5776
Oignon sec	10 Décembre 2014/18 *Kisslev* 5775	11 Janvier 2016/1er *Chevat* 5776 [11]
Olive pour conserves	2 Août 2015/6 *Av* 5775	21 Juillet 2016/16 *Tamouz* 5776
Olive pour huile	19 Septembre 2015/6 *Tichri* 5776	18 Septembre 2016/16 *Eloul* 5776
Orange	21 Août 2015/6 *Eloul* 5775	21 Août 2016/17 *Av* 5776 [1]
Orge	Importation	
Origan sec (*orégano*)	Importation	
Pamplemousse	21 Août 2015/6 *Eloul* 5775	21 Août 2016/17 *Av* 5776 [1]
Paprika frais	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	1 Septembre 2015/28 *Av* 5775 [12]
Pastèque	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775 [13]	7 Décembre 2015/25 *Kisslev* 5776
Pêche et nectarine	1er Mars 2015/10 *Adar* 5775	30 Mars 2016/21 *Adar* II 5776
Persil	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	17 Octobre 2015/4 *'Hechwan* 5776
Petits pois frais	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	13 octobre 2015/11 *Tichri* 5776
Poire	12 Juin 2015/25 *Siwan* 5775	15 Juin 2016/9 *Siwan* 5776
Poireau (*louf* ou *carti*)	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	7 Décembre 2015/25 *Kisslev* 5776
Poivron	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	7 Décembre 2015/25 *Kisslev* 5776
Pomela	21 Août 2015/6 *Eloul* 5775	21 Août 2016/17 *Av* 5776
Pomme	2 Juin 2015/25 *Iyar* 5775 (sortes précoces)	23 Juin 2016/17 *Siwan* 5776
Pomme de terre	20 Novembre 2014/27 *'Hechwan* 5775	16 Décembre 2015/4 *Téveth* 5776
Pomme de terre douce	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	7 Décembre 2015/25 *Kisslev* 5776
Potiron (*dla'ath*) [14]	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	20 Juin 2015/14 *Siwan* 5775
Prune européenne (forme allongée)	22 Juillet 2015/6 *Av* 5775	21 Juillet 2016/16 *Tamouz* 5776
Prune (autres sortes)	25 Avril 2015/6 *Iyar* 5775	25 Avril 2016/17 *Nissan* 5776
Radis [15]	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	25 Novembre 2015/13 *Kisslev* 5776
Raifort	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	7 Décembre 2015/25 *Kisslev* 5776
Raisin	16 Mars 2015/ 25 *Adar* 5775	16 Mars 2016/6 *Adar* II 5776
Safran (*carcoum*)	Importation	
Tomate	28 Septembre 2014/4 *Tichri* 5775	25 Novembre 2015/13 *Kisslev* 5776

[1] Les produits agricoles de cette catégorie peuvent être vendus d'autres manières : ils peuvent être mis en conserve, pressés pour leur jus ou pour leur pulpe, etc. Dans ces cas-là, ils arrivent sur le marché bien plus tardivement, tout en restant soumis aux règles de la *Chemita*.

[2] L'ail peut dater d'avant la *Chemita*, et d'un autre côté, il peut provenir de l'étranger.

[3] Toutes les sortes d'amandes et autres peuvent se conserver longtemps, donc peuvent, bien plus tard, dater de l'année de *Chemita*.

[4] En majeure partie, provient de l'étranger.

[5] Il peut toutefois y avoir des carottes jeunes qui arrivent deux semaines plus tôt sur le marché.

[6] On peut trouver des carottes congelées bien plus tardivement.

[7] On peut trouver des fruits anciens en même temps que des fruits frais, mais il est assez aisé de les différencier.

[8] L'*éthrog* occupe une catégorie mixte : il est considéré comme un légume, et dès qu'on le cueille, il est concerné par les lois de la *Chemita*, mais la fin de sa saison est comme celle des fruits. Dans les faits, la plupart des arboriculteurs effectuent la cueillette des *éthroguim* avant *Roch haChana* de début de *Chemita* pour simplifier la chose.

[9] Les figues sèches proviennent de l'étranger.

[10] Souvent en provenance du sud du Négev – il est facile de le savoir.

[11] Il peut y avoir des oignons secs anciens datant de l'année de la *Chemita*, il faut vérifier.

[12] Toutefois, l'essentiel du paprika est destiné à être séché et parvient donc sur le marché plus tard, au courant des années à venir…

[13] C'est la date d'arrivée de ce fruit en provenance du Négev, mais il peut être originaire de producteurs vivant en-dessous de la latitude rattachée à *Erets Israël*, et alors il n'est pas concerné par les lois de la *Chemita*. Les autres fruits du pays commencent à arriver sur le marché vers le 1er *Iyar*.

[14] Nous citons ici le potiron ou la citrouille, la *dla'ath*. On trouve également de la *dalorith*, connue en français sous le nom de courge musquée. Les deux peuvent être cueillis après *Roch haChana*, et alors ils sont immédiatement concernés par la *Chemita*, quelle que soit leur taille un jour auparavant.

[15] Ceci concerne le radis. La saison des petits radis, *tsnonith*, se termine plus tôt.

LES FLEURS : les fleurs sans odeur ne sont pas concernées par la *Chemita* sur le plan de la sainteté ; toutefois, il n'est pas évident d'en acheter quand un jardinier aura travaillé la terre pour nous ! Celles qui ont une odeur sont par contre concernées par les règles de la *Chemita*.

En général, certains vendeurs de fleurs s'arment d'une surveillance pour l'année de *Chemita*. Il est donc recommandé de se servir chez eux.

On pourra évidemment utiliser les fleurs poussant chez soi, ou dans la nature sur des arbustes. S'ils sont odoriférants, il faudra traiter les fleurs comme des fruits de *Chemita*, à savoir les laisser pourrir ou se dessécher.

LES PLANTES : dans un pot non percé ou posé sur une assiette en plastique, si elles sont à la maison, on peut les arroser normalement. Certains les posent sur une feuille de plastique qui est plus grande que leur feuillage afin que celui-ci ne dépasse pas. Si elles sont sur un balcon ouvert, on ne peut leur donner de l'eau que pour éviter qu'elles ne se dépérissent.

© Kountrass Famille 5775/2014 - Tél 02.9669939 – abo@Kountrasscom

Le présent tableau repose sur les conclusions du *Beth haMidrach* du *rav* Efrati (*Beth haMidrach gavoha leHalakha be-Hityachvouth ha'haqklaïth* – répondant aux questions de *Halakha* pour les agglomérations agricoles – le rav lui-même ayant été très proche du *rav* Eliachiv *zatsal*).

Il vient prendre la place de celui qui a récemment été publié dans nos colonnes, et dans lequel se sont introduites des erreurs. Les dates que nous avons présentées lors des *Chemitoth* précédentes ne sont plus valables – elles dépendent de nombreux facteurs, qui changent avec les années.

C'est selon le présent tableau, et uniquement selon lui, qu'on doit se conduire.

Ce tableau vient indiquer l'arrivée approximative, sur le marché ou dans les boutiques, des produits agricoles concernés par la *Chemita*. Jusqu'à cette 1ère date, il est possible d'acheter ces produits n'importe où (bien qu'en réalité, nombre d'entre eux ne sont pas présents sur les étalages, et la date livrée correspond à leur nouvelle saison).

A partir de cette date, les personnes qui veulent respecter la *Chemita* selon la *Halakha* telle que la majorité des *rabbanim* l'indiquent devront n'en acheter que dans des magasins sous stricte surveillance (*Badats 'Eida ha'harédith* de Jérusalem, Belz, *rav* Efrati, *Agoudath Israël, Cheérith Israël* entre autres). La production vendue dans ces magasins n'est pas soumise aux lois de la *Chemita*, et peut être achetée et consommée de manière habituelle. Elle est de provenance non-juive (du pays et de l'étranger, y compris de la Jordanie, qui devrait être un grand producteur de légumes pour la présente *Chemita*), ou encore d'agglomérations situées dans le Négev, à une latitude qui les place à l'extérieur du territoire de l'*Erets Israël* où les lois de la *Tora* sont en vigueur.

Quand elles proviennent de production non-juive locale, et alors les gens suivant les indications du *'Hazon Ich* se conduisent envers cette production avec les règles de la *Chemita*, comme nous l'indiquons un peu plus bas à propos des fruits livrés dans le cadre d'un *Otsar Beth Din*. La plupart des consommateurs ne suivent pas cette conduite.

Les dates indiquées ici sont, par nature, des éléments approximatifs, car elles dépendent de nombreux critères.

Il est conseillé d'ajouter toujours quelques jours aux dates livrées.

Ces dates ne concernent que les produits frais. Quand ils sont en conserve ou sous forme de produits séchés, de jus de fruit ou de congelés, il faudra s'intéresser à leur date de production.

Les produits agricoles achetés sur le marché, sans surveillance, posent trois sortes de problèmes :

- S'ils n'ont pas été offerts à l'usage de tous («*hefqer*»), ils sont interdits à la consommation (sauf pour le *'Hazon Ich* qui permet a postériori *chamour* et *néévad*).
- En ce qui concerne les légumes et les céréales, le fait qu'ils poussent durant l'année de *Chemita* leur confère le statut de *sefi'him*, et ils sont interdits à la consommation d'après tous les avis (sauf s'ils ont été plantés ou semés avant *Roch haChana*, et qu'ils sont seulement récoltés durant la *Chemita*).
- A la fin de la saison des produits agricoles, il faut effectuer le «*bi'our*», c'est-à-dire qu'il faut les offrir à tout venant (ou les rendre *hefqer* devant trois personnes qui peuvent les prendre), à défaut de quoi ils seront dorénavant interdits. Cet acte concerne également les produits proposés dans le cadre d'un *Otsar Beth Din* – par exemple du vin fabriqué sous cette égide, qu'il faut donc offrir à tout venant (*lehafqir*) pour qu'on puisse le reprendre chez soi et le consommer.

Les produits vendus dans le cadre d'un «*Otsar Beth Din*» impliquent diverses lois : on ne peut pas les utiliser d'une autre manière que celle généralement admise (ne pas cuire les oranges, etc.), on ne peut pas en acheter plus que de quoi s'en nourrir durant trois repas, ou éventuellement une semaine et on doit conserver avec respect les épluchures comestibles, ou les restes, qu'on place dans une poubelle spéciale jusqu'à ce qu'ils pourrissent.

Les indications que nous livrons ici ne correspondent évidemment pas à la conduite de ceux qui acceptent le «*héter mekhira*» – que l'on vende la terre à un non-juif afin d'en évacuer la sainteté. Cette conduite n'a pas eu en son temps l'accord des grands *rabbanim*, dont le *Netsiv* et *rav* 'Hayim Soloveitchik, puis le *'Hazon Ich* qui s'est très fortement opposé à cette pratique. Le public orthodoxe n'utilise donc pas cette voie.

Liste selon les dates de début de la *qedoucha* (l'incidence de la *Chemita* sur les produits agricoles) :

Septembre 2014 : ananas, anis en feuilles, aubergine, banane, betterave rouge, céleri rave et branches, chou rouge et rave, concombre, courge, courgette, fraise, gamba, haricots verts, laitue, melon, menthe fraîche, myrtilles, navet, oignon frais, paprika frais, pastèque, persil, petits pois frais, poireau, poivron, pomme de terre douce, potiron, radis, raifort, tomate

Octobre 2014 : artichaut, chou blanc, figues de Barbarie, maïs

Novembre 2014 : carotte, pomme de terre

Décembre 2014 : oignon sec, myrtilles

Mars 2015 : ail, raisin, pêches, nectarines

Avril 2015 : abricot, cerise, figue, prune ronde (non européenne)

Mai 2015 : citron, litchi

Juin 2015 : blé, éthrog, mangue, poire, pomme

Juillet : avocat, graines de pastèque, grenade, prune européenne (allongée)

Août 2015 : amandes, baumier , graines de tournesol, kiwi, millet, olives pour conserves, orange, pamplemousse, pomela

Septembre 2015 : cacahuètes, datte, huile d'olive, noix (Pékan), olives pour huile

Octobre 2015 : noix (*égozé hamélekh*)